

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 16472
Numéro SIREN : 491 545 968
Nom ou dénomination : A-LYNE

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2023 sous le numéro de dépôt 104275

A-lyne
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40 000 €
Siège social : 19 rue Lucien Sampaix
75010 PARIS
491 545 968 R.C.S PARIS
(Ci-après la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

L'an deux mille vingt-trois,
Et le trente juin,

- Madame Marjean Marie CURTIS, demeurant 5, boulevard des Monts – 27300 Bernay titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété ;
- Madame Sophie RENAUX, demeurant 3 rue de la Paquetterie – 27320 Nonancourt, titulaire de 22 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Colomba FERRAIUOLO, demeurant 247 rue Jean Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux, titulaire de 22 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Kelly Scott MORIARTY, demeurant 42, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris titulaire de 31 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la Société,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article L.223-27 du Code de Commerce de l'article 27 des statuts,

Reconnaissant avoir disposé des éléments suivants :

- Le rapport de la gérance ;
- La lettre de démission de Monsieur Kelly Scott MORIARTY des fonctions de co-gérant en date du 30 juin 2023 ;

A l'effet de statuer, par voie de décisions unanimes, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Démission de Monsieur Kelly Scott MORIARTY des fonctions de co-gérant de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

ONT DECIDE D'ADOPTER LES DECISIONS UNANIMES SUIVANTES :

PREMIERE DECISION : Démission de Monsieur Kelly Scott MORIARTY en qualité de co-gérant de la Société

RS


Les Associés, connaissance prise du rapport de la gérance (i) et de la lettre de démission de Monsieur Kelly Scott MORIARTY (ii) des fonctions de co-gérant de la Société, décident, unanimement, de prendre acte de sa démission des fonctions de co-gérant de la Société à compter du 30 juin 2023.

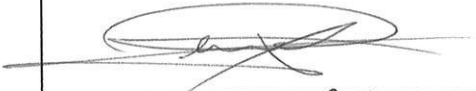
Les Associés considèrent que Monsieur Kelly Scott MORIARTY est totalement rempli de ses droits à l'égard de la Société et qu'il n'a aucune demande de quelque nature que ce soit à formuler à l'égard de ladite Société pour ce jour, comme pour le futur.

DEUXIEME DECISION : Pouvoirs

Les Associés confèrent, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait certifié conforme du présent procès-verbal, avec faculté de substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés.

Madame Marjean Marie CURTIS	
Madame Sophie RENAUX	
Madame Colomba FERRAIUOLO	
Monsieur Kelly Scott MORIARTY	